

**Conseil de Communauté****Publié le : 07/10/2026****Séance du jeudi 24 septembre 2026**

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 22h40

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** M. Michel VIENET (à compter de la question n°2), **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM (à compter de la question n°8), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°8), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°8), M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n°9), M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAULT (jusqu'à la question n°24 incluse), M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°8), M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°25), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°2), M. Frank MONNEUR (à compter de la question n°2), Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI (à compter de la question n°14), Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND (à compter de la question n°2), **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Brillans :** M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°8), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°2), **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMME, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Philippe REGENNASS, **Mazeroles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°36 incluse), **Montfaucon :** M. Laurent JONET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°8), **Morre :** M. Hervé PONT, **Nancray :** Mme Julie DUEDE, suppléante (à compter de la question n°2), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°9), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT, suppléante, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylia CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Tallenay :** M. Ludovic BARROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraie :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieille :** M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Etaient absents : **Besançon :** Mme Estelle CAMARA, M. Serge COUËSMES, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Eléonore METZGER, Mme Esther SZWARC, M. Patrick VERDIER, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieille :**

M. Philippe PERNOT, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : M. Emile BOURGEOIS

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°9), Mme Estelle CAMARA à Mme Sophie PESEUX, M. Serge COUËSMES à Mme Anne FALGA, M. Clément DARCQ à Mme Marie-Line EGRON (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Lydie FRANCAERT à M. Anthony POULIN (à compter de la question n°25), M. Didier GENDRAUD à M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Kevin VEJUX, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER à Mme Manon MONNIER, M. Jérémy JEANVOINE à Mme Laura GINIOT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n° 24 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Frank MONNEUR, M. Djilalli SAHLAOUI à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ, M. Patrick VERDIER à Mme Véronique JELSCH, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Deluz** : Mme Liliane JOURNOT à M. René BLAISON, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY à M. Mohamed AIT-ALI, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Thierry NONNOTTE, **Nancray** : Mme Julie DUEDE (suppléante) à Mme Céline TRONCIN VERGEY (jusqu'à la question n°1 incluse), **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Pascal DERIOT, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°8 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00237
Rapport n°11 - Décision modificative n°2 de l'exercice 2026

Délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Décision modificative n°2 de l'exercice 2026

Rapporteur : M. Pascal ROUTHIER, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	07/09/2026	Favorable
Bureau	17/09/2026	Favorable

Résumé :

La Décision modificative n°2 est la troisième phase budgétaire de l'exercice 2026 après le Budget Primitif et la Décision modificative n°1. Elle s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de - 32 K€ en fonctionnement et 10,2 M€ en investissement sur le budget principal, et 0,4 M€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement sur les budgets annexes (les budgets Déchets, Autres ZAE, Eau et Assainissement étant concernés par cette Décision modificative).

La Décision modificative n°2 est la troisième phase budgétaire de l'exercice 2026 après le Budget Primitif et la Décision modificative n°1. Elle permet l'ajustement de certaines prévisions budgétaires, en dépenses et en recettes, sur le budget principal et certains budgets annexes.

Elle s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de :

- - 32 K€ en fonctionnement et 10,2 M€ en investissement (dont 8,8 M€ correspondent à des opérations d'ordre en dépenses et recettes destinées à intégrer des crédits d'études réalisées en immobilisations définitives) sur le budget principal,
- 0,4 M€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement sur les budgets annexes (Déchets, Autres ZAE, Eau et Assainissement).

L'amélioration du cadre de vie sur l'ensemble du territoire et le soutien à la qualité et la fiabilité des services communautaires constituent les axes forts de cette Décision modificative n°2.

I. Budget principal

A/ Les ajustements en dépenses et en recettes

1. Aménagement du territoire et cadre de vie

A travers une politique volontariste en matière de voirie et d'éclairage public, de développement économique et d'aménagement des espaces, et en matière d'habitat, Grand Besançon Métropole s'engage fortement, notamment au travers d'un investissement soutenu, pour la dynamisation et l'attractivité du territoire et pour le quotidien de ses habitants.

La DM2 traduit de manière claire cet engagement.

- En matière de voirie et d'éclairage public tout d'abord, l'avancée du projet de restructuration de **l'éclairage extérieur de la Citadelle** nécessite l'inscription de 0,4 M€, intégrant notamment l'édification d'un garde-corps en pierre dans le prolongement de celui du parking destiné à supporter le futur éclairage.

Sur cette opération, il est prévu en parallèle l'inscription d'une recette de subvention nouvellement notifiée par l'Etat à hauteur de 77 K€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

0,4 M€ de crédits complémentaires sont également prévus pour le remplacement des infrastructures matériels et logiciels du parking des Beaux-Arts, dont les risques de panne s'accroissent, avec un risque sur les conditions de stationnement.

Le domaine de la voirie et de l'éclairage public est fortement touché à la fois par la forte hausse des prix des matériaux, en lien avec le contexte international, et par une sinistralité importante, avec des dégradations de matériels.

Dans ce cadre, afin de ne pas pénaliser la programmation 2026 en zone périurbaine et poursuivre son action en faveur du cadre de vie, GBM engage sur ses fonds propres (en sus du budget basé sur les attributions de compensation) des compléments de crédits à hauteur de + 0,2 M€ pour le renouvellement des chaussées et trottoirs et + 60 K€ sur l'éclairage public.

En parallèle des dépenses de voirie, cette Décision modificative est l'occasion d'ajuster le montant des amendes de police perçues en 2026 au titre de 2025 (1 476 K€ contre 1 420 K€ l'an passé) pour une recette complémentaire de 76 K€. Rappelons que les amendes de police sont réaffectées en totalité aux travaux de voirie, avec un abondement qui interviendra en conséquence en N+1.

- En matière de développement économique, une avance complémentaire du budget principal au budget annexe Autres ZAE est inscrite à hauteur de 0,5 M€ pour une préemption de foncier sur la zone Le Clousey à Mamirolle.

Cette préemption constitue une avancée importante pour le développement de la zone, autour de l'objectif affirmé dans le schéma directeur d'une meilleure maîtrise publique des fonciers économiques et stratégiques permettant de constituer une offre foncière et immobilière à vocation économique ambitieuse.

- En matière de politique d'Habitat, la DM2 marque également une nouvelle accélération des différents programmes.

En investissement, des ajustements sont ainsi proposés sur les dispositifs, gérés en Autorisations de Programme (AP), des **Aides à la Pierre** et du **Plan Local de l'Habitat** à hauteur de **2,4 M€**.

Il s'agit de pouvoir répondre de manière réactive aux besoins des bailleurs et aux demandes de versement reçues des personnes privées, ce qui nécessite une augmentation de crédits de paiement sur 2026, sans modification du montant d'AP :

- 1,3 M€ au titre du nouveau dispositif des Aides à la Pierre, financé par un dégagement de crédits sur l'ancien dispositif, et une recette complémentaire de l'Etat, ce dispositif étant équilibré en recettes et en dépenses ;
- 1 M€ sur les Plans Locaux de l'Habitat (aides directes de GBM en complément du dispositif de l'Etat).

A noter en parallèle, l'inscription du versement de Solidarité et de Renouvellement Urbain - SRU - à hauteur de 29 K€, en recettes, destiné à financer la politique de la collectivité liée aux logements locatifs sociaux.

Par ailleurs, des crédits de paiement complémentaires sont également nécessaires pour le **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)** à hauteur de **152 K€**. Ils seront principalement destinés au versement des avances à Territoire 25 pour la mise hors d'eau et d'air du bâtiment « Le Numérique », GBM faisant à terme l'acquisition du rez-de-chaussée de ce bâtiment.

Les modifications des échéanciers de Crédits de Paiement (CP) font l'objet d'une présentation en annexe 2.

Pour information concernant l'AP NPNRU, une modification du montant global en dépenses (545 K€) et recettes (636 K€) est également proposée dans une délibération distincte.

15 K€ complémentaires sont enfin inscrits au titre de la collecte, l'enlèvement des déchets et de la remise en état des sites concernés par les stationnements illicites des gens du voyage dans les communes du Grand Besançon.

- La gestion des Eaux Pluviales constitue également un axe important des interventions communautaires en matière de cadre de vie : 150 K€ sont proposés pour des travaux complémentaires sur le secteur La Grosse Aige à Pouilley-les-Vignes, portant les crédits ouverts en 2026 à 1,2 M€.

Cet effort **d'accélération de l'investissement en matière d'aménagements et réfection des réseaux** se retrouve par ailleurs sur les budgets annexes Eau et Assainissement avec des crédits complémentaires à hauteur **de 450 K€** au total.

2. Les services supports

La présente décision modificative intègre des ajustements de crédits permettant de soutenir la qualité et la proximité du service public communautaire, tout autant que les conditions de travail des personnels et d'accueil des usagers.

- Ainsi, Grand Besançon Métropole s'engage aux côtés de la Ville de Besançon pour la réalisation d'un **écocentre rue Jacquard au Centre Technique Métropolitain**, qui permettra de faciliter et moderniser la gestion, le tri et l'évacuation des déchets provenant des chantiers réalisés par GBM et la Ville, tout en améliorant l'image du site.

Ce projet de 606 K€ au total, en maîtrise d'ouvrage assurée par la Ville de Besançon, sera financé à parité entre les 2 collectivités, soit une part nette de 152 K€ après déduction de la subvention de l'Agence de l'Eau obtenue.

Cette participation, inscrite dans la présente Décision modificative, est répartie pour 52 K€ sur le budget principal, et 100 K€ sur les budgets annexes Déchets, Eau et Assainissement.

Ce projet permettra également de limiter la hausse des volumes de déchets, qui impacte le budget des services communs, avec 80 K€ de crédits complémentaires proposés en Décision modificative n°2, nécessaires aux prestations d'évacuation et de traitement des déchets générés par les services.

- La sécurité informatique constitue également un enjeu fort de qualité du service, comme l'a rappelé l'actualité récente.

100 K€ sont ainsi prévus en investissement pour faire face à l'augmentation très importante des coûts **de sécurité informatique et de stockage de données**, liée au contexte international. Cette hausse fait notamment suite à la notification du marché sur les serveurs et stockages de données, avec l'augmentation importante des tarifs de certains matériels (entre 50 et 100% suivant le type de matériel).

Une part de ces dépenses fait l'objet d'une refacturation à la Ville de Besançon et au CCAS dans le cadre des services communs à hauteur de 52 K€.

Le budget total consacré aux crédits de matériels, licences et infrastructures informatiques s'agissant des services communs représente 3,3 M€ en 2026.

Cet abondement permet de ne pas dégrader le niveau de qualité ni le rythme de renouvellement des équipements.

- Par ailleurs, dans le cadre de la compétence communautaire de gestion des crématoriums, 22 K€ sont prévus en DM pour anticiper le renouvellement de la Délégation de Service Public du crématorium Saint-Claude, pour un accompagnement juridique et un diagnostic des équipements existants.

- 30 K€ sont inscrits en recettes de fonctionnement dans le cadre de subventions en provenance de l'Etat au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), et permettent d'abonder en parallèle les crédits dédiés à **l'acquisition de matériel ergonomique** à destination des agents.

- Enfin, dans le cadre des travaux de réhabilitation engagés sur le site de la City, la prolongation du contrat de location du bâtiment « BB5 », pour les besoins d'installation provisoire des agents, permet une baisse du loyer dû au titre de 2026 à hauteur de 90 K€. Parallèlement, une diminution des provisions pour charges locatives est également proposée, à hauteur de 15 K€, au vu des prévisions du bailleur et de l'optimisation de certaines dépenses.

3. Les autres ajustements comptables et financiers

• Ajustement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

La prévision budgétaire fait l'objet d'un ajustement suite à la notification du FPIC par l'Etat le 17 juillet dernier pour l'année 2026.

Le territoire de Grand Besançon Métropole (GBM) a perdu en effet l'éligibilité de la recette du FPIC, tout en restant redevable d'une contribution.

Si, ces dernières années, le territoire s'éloignait progressivement du seuil d'inéligibilité, laissant présager une pérennité de cette recette, il s'avère que cette trajectoire s'est brutalement inversée cette année, avec une évolution de + 62 places dans le classement. GBM est désormais classé au 749^{ème} rang sur 744 territoires éligibles à la recette de FPIC (après le 687^{ème} rang en 2025 et le 697^{ème} rang en 2024 sur 745 éligibles).

La sortie du dispositif entraîne de fait l'application d'un mécanisme dégressif, avec un versement attendu de 90 % du montant perçu l'année précédente pour la première année, puis 70 %, 50 % et enfin 25 % les trois années suivantes.

Le territoire Grand Bisontin dans son ensemble, communes et EPCI, bénéficie ainsi du dispositif de sortie du fonds en 2026 (90 % du montant attribué en 2025) avec un versement prévu de 4,3 M€ (4,7 M€ en 2025) et un prélèvement de 585 K€, en nette augmentation (162 K€ en 2025), soit un solde net de 3,7 M€.

Dans le cadre de la répartition de droit commun qu'il est proposé de conserver, comme les années précédentes, GBM perçoit 2,3 M€ de FPIC en 2026 (2,5 M€ en 2025), avec une contribution s'établissant en parallèle à 316 K€ (87 K€ en 2025).

La prévision budgétaire initiale étant basée sur une hypothèse de poursuite de la situation antérieure au regard du FPIC, les prévisions budgétaires doivent être corrigées en conséquence, **en recettes pour - 248 K€, et en dépenses pour + 196 K€.**

- En matière de fiscalité, **89 K€** de produits perçus au titre des rôles supplémentaires viennent abonder les recettes de fiscalité et concernent essentiellement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ces rôles supplémentaires correspondent à des ajustements ponctuels en cours d'année des rôles généraux de fiscalité, et incluent des corrections réalisées sur les années précédentes.

- La DM 2, comme l'ensemble des phases budgétaires, constitue aussi l'opportunité d'ajuster les crédits au plus près des besoins et des réalisations projetées, s'agissant du positionnement des crédits par chapitre budgétaire, de leur calibrage au plus près des besoins annuels, à la fois pour optimiser et maîtriser les budgets alloués.

Sur la section d'investissement notamment, elles permettent **d'ajuster les échéanciers de crédits annuels de paiement** au plus près des réalisations prévisionnelles de l'exercice et du déroulement opérationnel des chantiers.

Ainsi, en parallèle des avancements de crédits de paiement évoqués ci-avant sur l'AP Habitat, Aides à la Pierre et NPNRU, et dont le détail est apporté en annexe 2, elle prévoit un glissement de crédits de - 4 M€ sur les travaux de la Grande Bibliothèque suite à l'affinement du calendrier de réalisation. Cette opération étant gérée en AP, il s'agit d'une simple modification de l'échéancier de crédits de paiement, présenté en annexe n°2.

- La Décision modificative prévoit des **redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires** à hauteur de **1,6 M€** en investissement, principalement liés au transfert de crédits sur l'opération d'extension de l'ISIFC (phase 2) en comptes de tiers et pour permettre d'abonder le Fonds Climat afin de mieux répondre aux besoins.

- Des inscriptions en recettes et en dépenses sont intégrées suite à **l'obtention de nouvelles recettes sur le domaine Voirie et Eclairage public**, pour un montant total de 0,6 M€, notamment les fonds de concours des communes pour 0,3 M€, les subventions du SYDED sur les opérations d'éclairage public (0,1 M€) et des participations du Département du Doubs pour la réalisation de travaux sur le domaine départemental (0,2 M€). Ces nouvelles recettes sont intégralement affectées à abonder les budgets correspondants.

- Enfin, la DM 2 prévoit des opérations comptables d'ordre, équilibrées en recettes et en dépenses, afin d'intégrer le transfert des études en immobilisations définitives (8,8 M€).

B/ Nouvel équilibre du budget principal

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement reste inchangé.

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe 1.

II. Budget annexe Déchets

A/ Les ajustements en dépenses et en recettes

Au sein de la section de fonctionnement, un redéploiement de crédits est proposé à partir des dépenses à caractère ponctuel pour alimenter les dépenses de personnel (150 K€) et ajuster ainsi la prévision budgétaire sur l'exercice 2026.

50 K€ sont également proposés en fonctionnement au titre de la participation du budget annexe Déchets à la construction du futur Ecocentre à Besançon, dont le financement est assuré par redéploiement de crédits entre chapitres budgétaires.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est inchangé. Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe 1.

III. Budget annexe Eau

A/ Les ajustements en dépenses et en recettes

En fonctionnement, 10 K€ sont inscrits afin d'ajuster la prévision budgétaire liée aux annulations de titres sur les années antérieures.

25 K€ concernent la participation du budget annexe Eau à la construction du futur Ecocentre à Besançon, dont le financement est assuré par redéploiement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement.

Par ailleurs, en investissement, des crédits complémentaires sont inscrits à hauteur de 200 K€ pour intensifier les travaux réalisés sur les réseaux.

Des crédits équilibrés en dépenses et recettes en investissement sont prévus afin de réaliser des régularisations comptables d'avances sur marchés (209 K€).

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Eau

L'équilibre de la Décision modificative est financé par le résultat de fonctionnement de 2025 repris au Budget primitif 2026 sans modification du recours à l'emprunt.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe 1.

IV. Budget annexe Assainissement

A/ Les ajustements en dépenses et en recettes

En fonctionnement, 10 K€ sont prévus pour ajuster la prévision en matière d'annulation de titres sur les années antérieures.

25 K€ portent sur la participation du budget annexe Assainissement à la construction du futur Ecocentre à Besançon, financés par un redéploiement de crédits entre chapitres budgétaires.

Des redéploiements de crédits sont également effectués entre chapitres à hauteur de 400 K€ en investissement. Parallèlement, 250 K€ complémentaires sont inscrits pour accélérer les travaux de réseaux.

Des recettes supplémentaires en provenance de l'Agence de l'Eau sont proposées à hauteur de 600 K€, suite aux aménagements de mise en conformité effectués sur les stations de Pugy et Mamirolle.

75 K€ sont ajoutés en dépenses et en recettes pour enregistrer les écritures d'ordre liées à des régularisations comptables d'avances sur marchés.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Assainissement

L'équilibre de la Décision modificative est financé par le résultat de fonctionnement de 2025 repris au Budget Primitif 2026 sans modification du recours à l'emprunt.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe 1.

V. Budget annexe Autres ZAE

A/ Les ajustements en dépenses et en recettes

La Décision modificative propose l'inscription de nouveaux crédits sur l'opération Le Clousey à Mamirolle (+ 481 K€). En parallèle, une augmentation des opérations d'ordre de stock, neutres budgétairement, est inscrite à hauteur de 481 K€.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Autres ZAE

L'équilibre budgétaire est réalisé par une augmentation de l'avance du budget principal inscrite au budget primitif (+ 481 K€), aucun recours à l'emprunt n'étant prévu.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe 1.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2026 par chapitre pour le budget principal et les budgets annexes Déchets, Eau, Assainissement et Autres ZAE tel que présentée en annexe 1, et conformément aux documents budgétaires ;
- approuve les modifications d'échéancier de Crédits de Paiement sur les Autorisations de Programme telles que présentées en annexe 2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

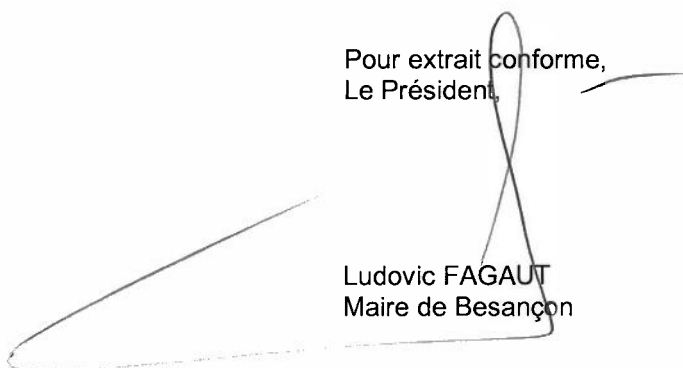
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Emile BOURGEOIS
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-59 145
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	195 617
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-168 816
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		-32 344
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		-32 344

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 803 937,8
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-1 277 098,99
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 756 280,29
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-2 845 500,8
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	481 000
	458110 OPERATION SOUS MANDAT ISIFC EXTENSION	1 277 098,99
	45819 OPSA CD25	207 120
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		1 402 837,29
O	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	8 838 000
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		8 838 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		10 240 837,29

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	87 855
	731 FISCALITE LOCALE	89 456
	73 IMPOTS ET TAXES	-247 655
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		-32 344
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		-32 344

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	648 971,28
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 746,01
	458210 OPERATION SOUS MANDAT ISIFC EXTENSION	500 000
	45829 OPSA CD25	207 120
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		1 402 837,29
O	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	8 838 000
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		8 838 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		10 240 837,29

BA DECHETS (en TTC)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-200 000
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	150 000
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	50 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		0
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0

BA AUTRES ZAE (en HT)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	481 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		481 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		481 000

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	481 000
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		481 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		481 000

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	481 000
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		481 000
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		481 000

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	481 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		481 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		481 000

BUDGET EAU (en HT)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-25 000
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 000
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		10 000
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200 000
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		200 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		210 000

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		200 000
O	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	208 784
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		208 784
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		408 784

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
O	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	200 000
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	208 784
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		408 784
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		408 784

BUDGET ASSAINISSEMENT (en HT)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-25 000
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 000
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		10 000
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-336 919
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		-336 919
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		-326 919

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	13 081
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-200 000
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	650 000
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-200 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		263 081
O	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	74 954
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		74 954
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		338 035

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2026
R	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	600 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		600 000
O	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	-336 919
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	74 954
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		-261 965
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		338 035

Annexe 2 – Modifications d'échéanciers de Crédits de Paiement

GRANDE BIBLIOTHEQUE

BP 2026 (pour rappel)											
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2022 (hors AP)	Montant de l'AP	Réalisé avant 2025	CFU 2025	2026	2027	2028	2029	2030
DEPENSES											
20	Etudes	13 094 586	1 430 431	11 664 155	5 375 495	1 445 915	1 450 000	2 090 339	1 302 407		
21	Frais acquisition	2 726 518	2 171 761	554 757	183		5 000	277 053	272 521		
21	Mobilier équipements multimédia et informatique	4 660 800		4 660 800	135 379	12 658	10 000	3 000 000	1 502 763		
23	Travaux	68 078 159		68 078 159	2 510 218	6 583 750	17 990 000	17 146 132	13 558 101	8 400 000	1 889 957
23	Silo Archives	1 288 184		1 288 184	0		437 500	486 476	364 208		
	TOTAL	89 848 247	3 602 192	86 246 055	8 021 275	8 042 323	19 892 500	23 000 000	17 000 000	8 400 000	1 889 957
RECETTES											
13	Subvention Région, Etat, Europe et CD25...	47 563 244	-	47 563 244	19 328 016	3 741 378	5 817 560	6 103 200	5 500 000	3 696 721	3 376 368
23	Régularisations financières	1 976		1 976	1 976						
	TOTAL	47 565 220		47 565 220	19 329 992	3 741 378	5 817 560	6 103 200	5 500 000	3 696 721	3 376 368

DM2 2026											
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2022 (hors AP)	Montant de l'AP	Réalisé avant 2025	CFU 2025	2026	2027	2028	2029	2030
DEPENSES											
20	Etudes	13 094 586	1 430 431	11 664 155	5 375 495	1 445 915	1 450 000	2 090 339	1 302 407		
21	Frais acquisition	2 726 518	2 171 761	554 757	183		5 000	277 053	272 521		
21	Mobilier équipements multimédia et informatique	4 660 800		4 660 800	135 379	12 658	10 000	3 000 000	1 502 763		
23	Travaux	68 078 159		68 078 159	2 510 218	6 583 750	13 990 000	17 146 132	17 558 101	8 400 000	1 889 957
23	Silo Archives	1 288 184		1 288 184	0		437 500	486 476	364 208		
	TOTAL	89 848 247	3 602 192	86 246 055	8 021 275	8 042 323	15 892 500	23 000 000	21 000 000	8 400 000	1 889 957
RECETTES											
13	Subvention Région, Etat, Europe et CD25...	47 563 244	-	47 563 244	19 328 016	3 741 378	5 817 560	6 103 200	5 500 000	3 696 721	3 376 368
23	Régularisations financières	1 976		1 976	1 976						
	TOTAL	47 565 220		47 565 220	19 329 992	3 741 378	5 817 560	6 103 200	5 500 000	3 696 721	3 376 368

NPNRU

BP 2026 (pour rappel)										
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé Hors AP	Montant total de l'AP/CP	Réalisé avant 2025	CA PREV 2025	2026	2027	2028	2030
DEPENSES										
20	Etudes	1 509 029	172 900	1 336 129	1 046 151	278 900	10 077	1 001	0	0
21	Acquisitions et MOUS	1 236 547	149 000	1 087 547	794 547	13 379	7 000	230 621	42 000	0
23	Travaux	11 949 239		11 949 239	3 484 726	787 899	2 668 430	2 406 790	1 380 359	1 221 035
204	Subventions	9 796 633		9 796 633	2 044 241	1 411 362	1 086 727	2 428 495	1 369 934	418 880
	TOTAL	24 491 448	321 900	24 169 548	7 369 665	2 491 541	3 772 234	5 066 906	2 792 293	418 880
RECETTES *										
13	Subventions	6 245 912	281 372	5 964 540	2 463 349	550 144	960 230	1 383 938	476 045	130 834
23	Régularisations sur marchés	600	0	600	600	0	0	0	0	0
	TOTAL	6 246 512	281 372	5 965 140	2 463 949	550 144	960 230	1 383 938	476 045	130 834

DM2 2026										
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé Hors AP	Montant total de l'AP/CP	Réalisé avant 2025	CFU 2025	2026	2027	2028	2030
DEPENSES										
20	Etudes	1 509 029	172 900	1 336 129	1 046 151	278 900	10 077	1 001	0	0
21	Acquisitions et MOUS	1 236 547	149 000	1 087 547	794 547	13 379	17 000	230 621	32 000	0
23	Travaux	12 494 391		12 494 391	3 484 726	787 899	2 811 230	2 809 142	1 380 359	1 221 035
204	Subventions	9 796 633		9 796 633	2 044 241	1 411 362	1 086 727	2 418 495	1 379 934	418 880
	TOTAL	25 036 600	321 900	24 714 700	7 369 665	2 491 541	3 925 034	5 459 258	2 792 293	418 880
RECETTES *										
13	Subventions	6 882 187	281 372	6 600 815	2 463 349	550 144	960 230	2 020 213	476 045	130 834
23	Régularisations sur marchés	600	0	600	600	0	0	0	0	0
	TOTAL	6 882 787	281 372	6 601 415	2 463 949	550 144	960 230	2 020 213	476 045	130 834

* à noter qu'une redevance du concessionnaire pour "Le Numérique" a été perçue en fonctionnement pour 91 K€

Pour information : la variation d'AP en dépenses et recettes est présentée dans une délibération spécifique

AIDES A LA PIERRE 2025-2030

BP 2026 (pour rappel)										
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CFU 2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Après 2031
DEPENSES										
204	Subventions d'équipement	28 300 000	459 760	1 000 000	2 000 000	2 500 000	3 500 000	3 500 000	4 000 000	11 340 240
	Production ILS PLH 24-29	7 066 000	17 600	125 000	300 000	500 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	2 923 400
	Réhabilitation ILS PLH 24-29	10 134 000	288 000	450 000	1 000 000	1 100 000	1 500 000	1 500 000	1 700 000	2 596 000
	Accession sociale PLH 24-29	1 200 000		50 000	50 000	80 000	150 000	150 000	150 000	570 000
	Habitat privé PLH 24-29	9 000 000	154 160	325 000	600 000	770 000	800 000	800 000	900 000	4 650 840
	Réhabilitation structure PLH 24-29	900 000		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	600 000
TOTAL		28 300 000	459 760	1 000 000	2 000 000	2 500 000	3 500 000	3 500 000	4 000 000	11 340 240

DM2 2026										
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CFU 2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Après 2031
DEPENSES										
204	Subventions d'équipement	28 300 000	459 760	1 427 217	2 000 000	2 500 000	3 500 000	3 500 000	4 000 000	10 913 023
	Production ILS PLH 24-29	7 066 000	17 600	282 200	300 000	500 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	2 766 200
	Réhabilitation ILS PLH 24-29	10 134 000	288 000	911 120	1 000 000	1 100 000	1 500 000	1 500 000	1 700 000	2 134 880
	Accession sociale PLH 24-29	1 200 000		10 000	50 000	80 000	150 000	150 000	150 000	610 000
	Habitat privé PLH 24-29	9 000 000	154 160	223 897	600 000	770 000	800 000	800 000	900 000	4 751 943
	Réhabilitation structure PLH 24-29	900 000			50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	650 000
TOTAL		28 300 000	459 760	1 427 217	2 000 000	2 500 000	3 500 000	3 500 000	4 000 000	10 913 023

AIDES A LA PIERRE (ancien dispositif)

DM I 2026 (pour rappel)								
Chapitre	Objet	Montant AP à partir de 2007	Réalisé avant 2025	CFU 2025	2026	2027	2028	2029
DEPENSES								
204	Subvention d'équipement	17 192 818	9 261 211	1 898 623	1 901 063	1 514 776	1 186 300	1 430 845
13	Régularisation comptable	129 749	129 749					
	TOTAL	17 322 567	9 390 960	1 898 623	1 901 063	1 514 776	1 186 300	1 430 845
RECETTES								
13	Subventions : Etat	17 322 567	9 416 210	1 734 284	1 901 063	1 514 776	1 186 300	1 569 934

DM2 2026								
Chapitre	Objet	Montant AP à partir de 2007	Réalisé avant 2025	CFU 2025	2026	2027	2028	2029
DEPENSES								
204	Subvention d'équipement	17 192 818	9 261 211	1 898 623	1 49 636	1 714 776	1 586 300	1 582 272
13	Régularisation comptable	129 749	129 749					
	TOTAL	17 322 567	9 390 960	1 898 623	1 49 636	1 714 776	1 586 300	1 582 272
RECETTES								
13	Subventions : Etat	17 322 567	9 416 210	1 734 284	1 901 063	1 714 776	1 586 300	969 934

PLH 2024-2029

BP 2026 (pour rappel)										
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CFU 2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Après 2031
DEPENSES										
204	Subventions d'équipement	28 300 000	459 760	1 000 000	2 000 000	2 500 000	3 500 000	3 500 000	4 000 000	11 340 240
	Production ILS PLH 24-29	7 066 000	17 600	125 000	300 000	500 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	2 923 400
	Réhabilitation ILS PLH 24-29	10 134 000	288 000	450 000	1 000 000	1 100 000	1 500 000	1 500 000	1 700 000	2 586 000
	Accession sociale PLH 24-29	1 200 000		50 000	50 000	80 000	150 000	150 000	150 000	570 000
	Habitat privé PLH 24-29	9 000 000	154 160	325 000	600 000	770 000	800 000	800 000	900 000	4 650 840
	Réhabilitation structure PLH 24-29	900 000		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	600 000
TOTAL		28 300 000	459 760	1 000 000	2 000 000	2 500 000	3 500 000	3 500 000	4 000 000	11 340 240

DM2 2026										
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CFU 2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Après 2031
DEPENSES										
204	Subventions d'équipement	28 300 000	459 760	1 427 217	2 141 103	2 500 000	3 500 000	3 500 000	4 000 000	10 771 920
	Production ILS PLH 24-29	7 066 000	17 600	282 200	300 000	500 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	2 766 200
	Réhabilitation ILS PLH 24-29	10 134 000	288 000	911 120	975 000	1 100 000	1 500 000	1 500 000	1 700 000	2 159 880
	Accession sociale PLH 24-29	1 200 000		10 000	90 000	80 000	150 000	150 000	150 000	570 000
	Habitat privé PLH 24-29	9 000 000	154 160	223 897	701 103	770 000	800 000	800 000	900 000	4 650 840
	Réhabilitation structure PLH 24-29	900 000			75 000	50 000	50 000	50 000	50 000	625 000
TOTAL		28 300 000	459 760	1 427 217	2 141 103	2 500 000	3 500 000	3 500 000	4 000 000	10 771 920

ANCIEN PLH 2013-2021

BP 2026 (pour rappel)										
Chapitre	Objet	Réalisé avant 2017 *	Montant total de l'AP/CP	Réalisé avant 2025	CFU 2025	2026	2027	2028	2029	2030
DEPENSES										
204	Subvention d'équipement	3 669 851	22 567 276	14 733 532	2 942 313	1 549 999	1 260 308	1 156 878	620 120	304 126
	Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021	1 636 419	6 109 201,56	5 492 663	370 921	216 539	29 079			
	Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021	270 064	5 492 903,57	2 867 320	946 648	500 000	431 229	346 678	278 935	122 093
	Subventions construction logements locatifs 2013-2021	1 763 368	10 458 970,82	5 877 549	1 624 744	833 460	800 000	800 000	341 185	182 033
	Soutien à l'accession sociale		506 200,00	496 000				10 200		
	TOTAL	3 669 851	22 567 276	14 733 532	2 942 313	1 549 999	1 260 308	1 156 878	620 120	304 126
RECETTES										
13	Reversement prélèvement SRU		47 188	37 592	9 597					
204	régularisations (trop perçus..)		6 870	6 870						
	TOTAL		54 058	44 462	9 597	0	0	0	0	0

DM2 2026										
Chapitre	Objet	Réalisé avant 2017 *	Montant total de l'AP/CP	Réalisé avant 2025	CFU 2025	2026	2027	2028	2029	2030
DEPENSES										
204	Subvention d'équipement	3 669 851	22 567 276	14 733 532	2 942 313	2 164 751	1 010 308	930 856	620 120	165 396
	Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021	1 636 419	6 109 201,56	5 492 663	370 921	216 539	29 079			
	Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021	270 064	5 492 903,57	2 867 320	946 648	976 022	181 229	120 656	278 935	122 093
	Subventions construction logements locatifs 2013-2021	1 763 368	10 458 970,82	5 877 549	1 624 744	972 190	800 000	800 000	341 185	43 303
	Soutien à l'accession sociale		506 200,00	496 000				10 200		
	TOTAL	3 669 851	22 567 276	14 733 532	2 942 313	2 164 751	1 010 308	930 856	620 120	165 396
RECETTES										
13	Reversement prélèvement SRU		75 811	37 592	9 597	28 622				
204	régularisations (trop perçus..)		6 870	6 870						
	TOTAL		82 681	44 462	9 597	28 622	0	0	0	0